

Dénomination 3M FRANCE

N° Gestion · 1977B00702 - N° Identification · 542078555

Dépôt N° · 908 du 19/01/2012

Acte N° : 1/2 Procès verbal (le 03/01/2012)

Séparateur Geide édité le 19/01/2012

Paramètre 1 : Greffe

7802

Paramètre 2 . Numéro de gestion

1977B00702

Paramètre 3 : Type de document

ACTES

Paramètre 4 . Millésime

2012

Paramètre 5 · Référence document

9081

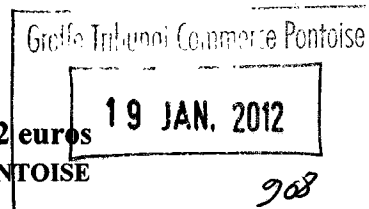
Paramètre 6 : Nombre de pages

0

Paramètre 7 Mode de copie

Avec écrasement

3M FRANCE
Société par actions simplifiée au capital de 10 572 672 euros
Siège social : Boulevard de l'Oise - 95000 CERGY-PONTOISE
542 078 555 RCS PONTOISE



PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 03 JANVIER 2012

L'an deux mil douze,
Le 3 janvier,
A 10 heures,

La société 3M COMPANY, une société régie par les lois de l'Etat du DELAWARE ayant son principal établissement à 3M CENTER, St. Paul, MN, U.S.A. (ETATS-UNIS D'AMERIQUE), représentée par Madame Sandrine Tribouillier,

Associé Unique de la société 3M FRANCE, société par actions simplifiée au capital de 10 572 672 euros, dont le siège social est à CERGY-PONTOISE (95000) - Boulevard de l'Oise, identifiée sous le numéro 542 078 555 RCS PONTOISE,

S'est présentée au siège social sur convocation du Président de la Société, à l'effet de prendre les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Modification de l'adresse du siège social
- Modification corrélative de l'article 4 des statuts de la Société
- Nomination du Pharmacien Responsable – Directeur Général
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

La réunion est présidée par Monsieur Koenraad WILMS, Président de la Société.

Le cabinet PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT, Commissaire aux Comptes titulaire de la Société, dûment informé, est absent et excusé.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Associé Unique :

- ✓ Les statuts de la Société,
- ✓ le rapport établi par le Président,
- ✓ le texte des projets de décisions qui sont soumises à l'Associé Unique.

Handwritten signatures and initials at the bottom right of the page.

Enfin, l'Associé Unique prend les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'Associé Unique, décide d'apporter une modification à l'adresse du siège social, qui devient

3M France
Boulevard de l'Oise
95000 Cergy Pontoise

Et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts : « siège social »

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

DEUXIEME DECISION

Suite à la démission de Monsieur Jean-Luc Marié de son mandat de Pharmacien Responsable – Directeur Général Délégué au 3 janvier 2012, l'Associé Unique, sur proposition du Président, nomme à compter de ce jour, en qualité de Pharmacien Responsable – Directeur Général Délégué :

- **Monsieur Eric Panier des Touches**
Né le 16 novembre 1960 à Toulouse (31)
de nationalité française
demeurant 60, rue des Murlins – 45000 Orléans

pour la durée du mandat du Pharmacien Responsable restant à courir, à savoir jusqu'à la date de la décision de l'Associé Unique qui approuvera les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

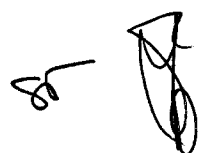
A ce titre, Monsieur Eric Panier des Touches ne percevra aucune rémunération.

Monsieur Eric Panier des Touches assumera les missions résultant de l'application de l'article R5124-36 du Code de la Santé Publique afférent au Pharmacien Responsable, à savoir

1 – Il organise et surveille l'ensemble des opérations pharmaceutiques de l'entreprise ou de l'organisme, et notamment la fabrication, la publicité, l'information, la pharmacovigilance, le suivi et le retrait des lots, la distribution, l'importation et l'exportation des médicaments, produits, objet ou articles concernés ainsi que toutes les opérations de stockage correspondantes ;

2 – Il veille à ce que les conditions de transport garantissent la bonne conservation, l'intégrité et la sécurité de ces médicaments, produits, objets ou articles ;

3 – Il signe, après avoir pris connaissance du dossier, les demandes d'autorisation de mise sur le marché présentées par l'entreprise ou organisme et toute autre demande liée aux activités qu'il organise et surveille ;



4 - Il participe à l'élaboration du programme de recherches et d'études ,

5 – Il a autorité sur les pharmaciens délégués et assistants ; il donne son agrément à leur engagement et est consulté sur leur licenciement, sauf s'il s'agit d'un pharmacien chimiste des armées ;

6 – Il désigne les pharmaciens délégués intérimaires ;

7 – Il signale aux autres dirigeants de l'entreprise ou organisme tout obstacle ou limitation à l'exercice de ces attributions.

Missions rappelées dans l'article 15 des statuts de la Société.

Monsieur Eric Panier des Touches a fait savoir par avance qu'il accepterait ces fonctions si elles venaient à lui être confiées et qu'il n'était frappé d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptible de lui en interdire l'exercice.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

TROISIEME DECISION

L'Associé Unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet de procéder à toutes formalités de dépôt et de publicité prévues par la loi.

Il donne en outre tous pouvoirs à Monsieur Nicolas Potel, Directeur Juridique, pour établir des copies ou extraits certifiés conformes du présent acte, ainsi que de faire procéder à tous dépôts et publications.

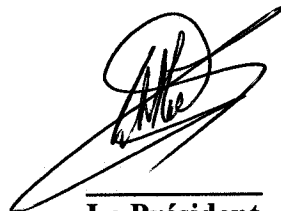
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

380

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h00. Il en a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le représentant de l'Associé Unique et par le Président.



L'Associé Unique
Représentée par Sandrine Tribouillier



Le Président
Koenraad Wilms